

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-quatre, le trois mai,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 25 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Henri-Pierre BABEAU, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Jean-Louis CANTET, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Cécile DROUET, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Julie MENARD, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Sylvie AULIVIER (Pouvoir donné à Stéphanie SIMONNEAU) et Sandrine PASSEBON (Pouvoir donné à Anne FERRER).

Absents : Valérie MARSAULT, Gilbert NASARRE, Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER
Secrétaire de séance : Julie MENARD

OBJET : Compte financier unique 2023 – Budget Lotissement La Couture

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 qui dispose que « le compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents » ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 24 Mai 2019 portant la candidature de la Commune d'Échiré à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU), cette expérimentation ayant entraîné l'adoption de la nomenclature M57 au 1er janvier 2022 ;

Considérant que le Compte Financier Unique consiste à échanger des données entre le Service de Gestion Comptable et la Commune afin d'assurer des résultats identiques ;

Considérant le budget annexe « Lotissement La Couture » de l'exercice 2023 pour lequel le Compte Financier Unique soumis au vote du Conseil municipal, s'est exécuté du 1er janvier au 31 décembre 2023 pour les opérations de la section d'investissement et de fonctionnement ;

	Prévisions budgétaires		Réalizations		Restes à réaliser
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Investissement
RECETTES					
Excédent reporté	42 951,80 €		42 951,80 €		
O21 Virement de la section de fonctionnement		43 951,80 €			
Recettes	1 005,00 €	94 440,19 €			
Opérations d'ordre	138 400,00 €	137 400,00 €	138 348,39 €	137 391,99 €	
Total	182 356,80 €	275 791,99 €	181 300,19 €	137 391,99 €	0,00 €
DEPENSES					
Déficit reporté		137 391,99 €		137 391,99 €	
O23 Virement à la section d'investissement	43 951,80 €				
Dépenses	1 005,00 €		956,40 €		
Opérations d'ordre	137 400,00 €	138 400,00 €	137 391,99 €	138 348,39 €	
Total	182 356,80 €	275 791,99 €	138 348,39 €	275 740,38 €	0,00 €

CM20240503-005

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut assister au conseil municipal où sont votés les comptes de la commune mais il doit se retirer de la salle au moment du vote.

Après exposé, Monsieur le Maire s'étant retiré, le conseil municipal est placé sous la Présidence de Madame Nathalie LALLEMAND, 2ème adjointe, qui demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le Compte Financier Unique 2023 et propose aux membres d'adopter, comme présentés, les résultats budgétaires.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des votants.

Présents : 17
Votants : 18 (dont 2 pouvoirs)
Non participé : 1 (retrait de Thierry DEVAUTOUR, Maire, lors du vote)
Pour : 18

Fait et délibéré le 3 mai 2024

Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

La secrétaire de séance,
Julie MENARD

Certifié exécutoire.
Reçu en Préfecture le : 10 MAI 2024
Notifié ou publié le : 13 MAI 2024